



Charte Déontologique de LVDB Autrement

Préambule

Le présent document établit les principes éthiques et les règles de conduite auxquels adhèrent les membres de LVDB Autrement. Il vise à garantir l'intégrité, la transparence et la responsabilité dans l'engagement des adhérents au service de la commune.

Article 1 : Principes Fondamentaux

Les membres de LVDB Autrement s'engagent à respecter et promouvoir les valeurs suivantes :

- **Démocratie** : Défendre la participation citoyenne et le respect des institutions.
 - **Transparence** : Agir avec honnêteté et rendre compte de leurs actions.
 - **Équité** : Promouvoir l'égalité des chances et lutter contre toute discrimination.
 - **Intégrité** : Rejeter toute forme de corruption, de favoritisme ou de conflit d'intérêts.
 - **Engagement citoyen** : Placer l'intérêt général avant les intérêts personnels ou partisans.
-

Article 2 : Respect des Lois et Règlements

Les membres doivent respecter les lois en vigueur et agir en conformité avec les règles démocratiques. Toute infraction sera sanctionnée selon les dispositions prévues par l'Association.

Article 3 : Transparence et Gestion des Finances

Les ressources financières de LVDB Autrement doivent être gérées de manière responsable et transparente. Toute collecte de fonds ou dépenses doit être justifiée et soumise à un contrôle interne.



Article 4 : Communication Responsable

Les membres de l'Association s'engagent à :

- Adopter une communication respectueuse et constructive, exempte de propos haineux ou diffamatoires.
- Diffuser des informations vérifiées et éviter toute désinformation.
- Favoriser le débat démocratique dans un esprit de respect et de tolérance.

Article 5 : Conflits d'Intérêts et Neutralité

Les membres doivent déclarer tout conflit d'intérêt potentiel dans les domaines suivants : travaux, urbanisme, éducation, subventions aux associations, etc. Cette transparence est essentielle pour garantir la confiance des membres et des habitants de la commune.

Article 6 : Engagement envers les Citoyens

LVDB Autrement s'engage à :

- Favoriser la consultation et la participation citoyenne dans l'élaboration des décisions politiques.
- Défendre les droits et libertés fondamentales des citoyens.
- Assurer une présence active et une écoute attentive des préoccupations locales.

Article 7 : Conditions pour Participer à une Liste Électorale Municipale

Tout membre souhaitant figurer sur une liste électorale municipale sous l'étiquette de LVDB Autrement doit remplir les conditions suivantes :

- Être âgé d'au moins 18 ans et être inscrit sur les listes électorales de la commune.
- Adhérer pleinement à la présente charte et s'engager à en respecter les principes.
- Ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation incompatible avec l'exercice d'un mandat électif.
- Participer activement aux réunions et actions de l'Association.
- Faire preuve d'un engagement sincère et d'une connaissance des enjeux locaux.



Article 8 : Règles Non-Respectées

Tout manquement aux principes de cette charte pourra entraîner des sanctions graduées pouvant aller jusqu'à l'exclusion de l'association.

Article 9 : Révision et Suivi de la Charte

Cette charte pourra être révisée périodiquement afin de s'adapter aux évolutions de la vie politique locale et sociale. Un membre du bureau désigné sera chargé de veiller à son application et à son respect.

Conclusion

En adhérant à cette charte, chaque membre de LVDB Autrement s'engage à respecter et défendre les valeurs et principes qui y sont énoncés, contribuant ainsi à une vie politique locale plus éthique et responsable.

Fait à La Ville du Bois, le

Signature du représentant de LVDB Autrement

Signature de l'adhérent